

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil et Bureau métropolitains
26 juin 2026

—→ **Les grandes délibérations**

MEL Dossier de presse



Sommaire

Transport

4. Tramway Roubaix–Tourcoing : l'intérêt général du projet confirmé

Habitat

6. La MEL mobilise de nouveaux leviers pour accélérer la construction de logements sociaux

Voirie

9. De nouveaux travaux de voirie pour améliorer le cadre de vie des métropolitains et soutenir l'économie locale

Culture

12. Devoir de mémoire : la MEL soutient la Maison mémorielle Lili Keller-Rosenberg à Roubaix

Sport

14. La MEL au départ du marathon de Lille 2026

Tramway Roubaix–Tourcoing : l'intérêt général du projet confirmé

■ À l'issue de l'enquête publique menée du 19 novembre 2025 au 14 janvier 2026, la commission d'enquête a émis un avis favorable au projet de tramway du pôle métropolitain Roubaix–Tourcoing et l'a déclaré d'intérêt général afin que le préfet puisse se prononcer sur son utilité publique. Fort de ces conclusions, le Conseil métropolitain a délibéré la déclaration de projet, franchissant ainsi une étape décisive dans la mise en œuvre du projet.

Une enquête publique qui confirme l'intérêt général du projet

Le projet de tramway du pôle métropolitain Roubaix-Tourcoing a franchi une étape déterminante avec la tenue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), organisée du 19 novembre 2025 au 14 janvier 2026. Cette procédure a permis aux habitants, associations, acteurs économiques et collectivités concernées de prendre connaissance du projet et d'exprimer leurs observations. La mobilisation a été particulièrement forte, avec près de 1 000 contributions déposées et plus de 24 000 visiteurs recensés sur le registre numérique.

À l'issue de ses travaux, la commission d'enquête a considéré, au regard de son appréciation du dossier et des observations émises durant l'enquête, que le projet est d'utilité publique et rendu un avis favorable à sa réalisation. Dans ses conclusions, elle souligne les bénéfices majeurs du futur tramway pour le territoire : une réponse adaptée aux besoins de déplacements actuels et futurs, un renforcement significatif de l'offre de transport collectif sur l'axe Roubaix-Tourcoing, une meilleure connexion avec les réseaux existants ainsi qu'un accompagnement des opérations de renouvellement urbain engagées sur le secteur. La commission considère également le projet comme un levier important de transition écologique, de développement des mobilités durables et d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, elle estime que les avantages du projet justifient pleinement sa réalisation et son caractère d'utilité publique. Cette décision marque une avancée majeure dans la concrétisation de cette infrastructure appelée à transformer durablement les déplacements, à renforcer l'accessibilité du territoire et à améliorer le cadre de vie de centaines de milliers d'habitants.

Un avis favorable assorti de 4 réserves et 9 recommandations

L'avis favorable de la commission d'enquête est assorti de quatre réserves visant à consolider certains objectifs du projet. Dans le cadre de sa déclaration de projet, la MEL a apporté des réponses argumentées favorables à chacune des réserves formulées par la commission d'enquête.

Au-delà de ces réserves, la commission d'enquête a formulé neuf recommandations destinées à enrichir le projet et à accompagner sa mise en œuvre. Elles concernent notamment : la sécurité et la continuité des itinéraires cyclables, l'organisation de la circulation et du stationnement, le renforcement de la végétalisation et des aménagements environnementaux, le développement des services d'intermodalité, la prévention des nuisances sonores et vibratoires et la poursuite du dialogue avec les riverains, les usagers, les associations et les communes concernées.

La MEL a indiqué qu'elle donnerait suite à l'ensemble de ces recommandations dans le cadre des prochaines phases d'études et de réalisation du projet.

Cette nouvelle étape confirme la dynamique engagée autour du projet de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing et ouvre la voie à la poursuite des études et autorisations nécessaires à sa réalisation.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN BREF



DATES
Du 19 novembre 2025
au 14 janvier 2026



LIEUX
Siège de la MEL
et
les Hôtels de Ville
des 5 communes
concernées



DISPOSITIF
Une commission
de 3 membres
tenant
26 permanences
au total

UNE PARTICIPATION POSSIBLE VIA 5 CANAUX DIFFÉRENTS

SUR PLACE

-  Registre papier
-  Lors des permanences

À DISTANCE

-  Registre numérique
-  E-mail dédié
-  Courrier postal

BILAN DE LA PARTICIPATION



994
contributions



24 195
visiteurs sur le
registre numérique

AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE







AVIS FAVORABLE

Avis favorable à la demande d'Utilité Publique du projet assorti de

4
RÉSERVES

9
RECOMMANDATIONS

LES 4 RÉSERVES ET LES RÉPONSES DE LA MEL

N°	THÉMATIQUE DE LA RÉSERVE	CE QUE DEMANDE LA COMMISSION D'ENQUÊTE	CE QUE FAIT LA MEL POUR LEVER LA RÉSERVE
1	 REPORT MODAL	Contribuer davantage à la réduction de l'usage de la voiture individuelle en mobilisant tous les leviers nécessaires.	Elle s'engage à renforcer les actions en faveur des transports collectifs, du vélo et de la marche, et à mettre en place des indicateurs pour mesurer leur efficacité. ✓
2	 BILAN CARBONE	Encourager et poursuivre les objectifs de performance environnementale lors de la phase de réalisation (construction) et d'exploitation.	Elle poursuit ses démarches d'éco-conception pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et identifier de nouvelles solutions écologiques. ✓
3	 INTERMODALITÉ	Créer des pôles d'échanges multimodaux renforcés aux extrémités de ligne (Neuville-en-Ferrain, Wattrelos et Hem) pour faciliter les correspondances.	Elle confirme l'intégration de ces pôles aux extrémités du projet avec un focus sur l'intermodalité bus, les modes actifs et le rabattement automobile. ✓
4	 AMÉNAGEMENT URBAIN (TOURCOING)	Limiter le nombre de voies de circulation automobile sur les chaussées Forest et Gramme à Tourcoing pour améliorer la qualité urbaine.	Elle a ajusté les aménagements prévus sur ces deux chaussées afin de prendre en compte et d'intégrer les observations de la commission. ✓

LES ENJEUX DE LA DÉCLARATION DE PROJET

1



RÉPONDRE AUX RÉSERVES ET RECOMMANDATIONS

2



CONFIRMER LE PROJET ET SES ENJEUX

3



RÉITÉRER LA DEMANDE D'UTILITÉ PUBLIQUE



« L'avis favorable rendu par la commission d'enquête vient confirmer ce que nous portons depuis le premier jour : le tramway Roubaix-Tourcoing est un projet d'intérêt général, attendu et nécessaire pour notre territoire. En délibérant la déclaration de projet, le Conseil métropolitain franchit une étape décisive. Nous prenons l'engagement de répondre à chacune des réserves et de tenir compte de l'ensemble des recommandations formulées, dans un dialogue constant avec les riverains, les communes et les usagers. Ce tramway transformera durablement les déplacements de centaines de milliers d'usagers. Nous poursuivons désormais avec détermination les études et autorisations qui mèneront à sa réalisation. »

Éric Skyronka
Président de la Métropole Européenne de Lille

Rappel du projet

Le projet de tramway Roubaix-Tourcoing (TRT) s'inscrit dans le cadre du programme Extramobile, qui prévoit, à l'horizon 2035, la réalisation de deux lignes de tramway et de deux lignes de FIL (bus à haut niveau de service), représentant au total 75 kilomètres de nouvelles infrastructures de transport.

La future ligne de tramway du pôle métropolitain de Roubaix-Tourcoing traversera quant à elle cinq communes : Neuville-en-Ferrain, Tourcoing, Roubaix, Hem et Wattrelos. Le projet prévoit la création de plus de 20,5 kilomètres de voies nouvelles et de 38 stations, ainsi que l'ensemble des infrastructures, systèmes et bâtiments nécessaires à son exploitation.

Il comprend également des aménagements d'espace public et d'intermodalité destinés à faciliter les déplacements et les correspondances.

Par ailleurs, le projet intègre l'acquisition des rames de tramway ainsi que la réalisation d'un Site de Maintenance et de Remisage (SMR), indispensable à l'exploitation et à l'entretien du futur réseau. Ce site sera implanté sur les communes de Wattrelos et de Tourcoing.

L'actualité du projet



L'acte notarié officialisant l'acquisition auprès de la SNCF d'environ 5,6 hectares de foncier sur le site de Tourcoing Marchandises, situé rue du Levant a été signé le 18 juin dernier. Cette acquisition constitue une étape essentielle dans la concrétisation du projet et dans la préparation des futurs travaux.

Le futur SMR a été conçu pour valoriser à la fois le processus industriel lié à l'exploitation du tramway et le confort des futurs agents. Son architecture s'intégrera harmonieusement dans son environnement urbain et patrimonial grâce à une conception sobre et raisonnée. **À terme, ce site constituera la vitrine d'un mode de gestion moderne et durable des transports en commun.**

La MEL mobilise de nouveaux leviers pour accélérer la construction de logements sociaux

■ Dans un contexte économique exigeant, marqué par la hausse durable des coûts de construction, la Métropole Européenne de Lille fait le choix de la responsabilité et de l'action. Plutôt que de subir ces contraintes, elle adapte ses dispositifs de soutien au logement social pour préserver une production ambitieuse, maîtriser les loyers et accompagner la transition énergétique du parc. Ces évolutions traduisent une conviction constante : le logement abordable et de qualité est un droit, et la Métropole se donne les moyens de le garantir.

Préserver l'accessibilité, sécuriser les projets

La hausse du coût de la construction fragilise aujourd'hui de nombreux projets de logements sociaux. Face à ce constat, la MEL agit avec pragmatisme et fermeté pour éviter que des opérations utiles aux habitants ne soient abandonnées faute de financement.

Délégitaire des aides à la pierre, la Métropole autorisera désormais, dans des cas précis et strictement encadrés, une légère majoration du loyer plafond applicable aux futurs logements très sociaux (PLAI), possibilité jusqu'ici réservée aux logements PLUS. Cette majoration ne s'appliquera qu'aux futurs projets de construction qui obtiendront l'agrément à partir de 2026 et dont la livraison pourrait intervenir à partir de 2029 / 2030.

Cette marge demeure rigoureusement limitée : la MEL a fait le choix volontaire de la plafonner à 12 %, soit un niveau inférieur au maximum de 15 % autorisé par la réglementation nationale, là où d'autres métropoles comparables (Lyon, Bordeaux ou Montpellier) y recourent également. Concrètement, pour un logement type de 67 m², cette majoration représenterait au maximum environ 46 € par mois, mais permettrait au bailleur de mobiliser jusqu'à 24 000 € de financement supplémentaire : un appui parfois décisif entre un projet réalisable et un projet abandonné.

Cette marge ne sera jamais automatique : elle ne pourra être accordée que si le projet apporte une amélioration concrète pour les futurs locataires, une meilleure performance énergétique, une meilleure qualité du logement, des charges mieux maîtrisées ou une qualité de service renforcée.

La Métropole demeure pleinement attentive aux ménages les plus modestes. Pour les logements de petite taille (T1 et T2), dont les loyers sont intégralement couverts par l'aide personnalisée au logement (APL), cette mesure restera sans effet sur le reste à charge des futurs résidents.

Des aides ajustées pour soutenir la production, la réhabilitation et l'innovation

• Des critères actualisés pour les acquisitions en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

La Métropole maintient la majoration du prix de vente de 5% pour l'acquisition par les bailleurs sociaux de logements sociaux neufs exemplaires sur le plan environnemental. Désormais, ce soutien sera réservé aux programmes atteignant le niveau RE2020 2028, qui favorise des bâtiments moins émetteurs de carbone, mieux isolés et plus économes en énergie. En soutenant davantage l'acquisition de logements neufs à haute performance environnementale, la MEL accélère la production de logements sociaux durables et favorise l'atteinte des objectifs climatiques du territoire.


• Un soutien renforcé aux résidences intergénérationnelles

Fidèle à son engagement en faveur du dispositif InterGénérationMEL, qui favorise l'accueil de jeunes en insertion au sein des Résidences Autonomie, la Métropole crée une nouvelle aide destinée à transformer des locaux existants en logements pour les jeunes. Cette subvention pourra atteindre 10 000 euros par logement, dans la limite de 75 % du montant des travaux.

• Des aides à la réhabilitation adaptées aux nouvelles exigences énergétiques


La MEL réoriente son dispositif vers les logements les plus énergivores (étiquettes E, F ou G). Le montant des subventions sera modulé selon la performance atteinte après rénovation : 5 000 euros par logement pour une rénovation performante, et jusqu'à 8 000 euros pour les opérations les plus ambitieuses, réduisant fortement la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

POUR UN FUTUR LOGEMENT DE 67 m²




JUSQU'À +46€ / MOIS DE LOYER MAXIMUM


JUSQU'À +24 000€ DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE POUR LE BAILLEUR







 Un appui parfois décisif entre un projet réalisable et un projet abandonné.



T1 & T2 = APL couvre 100 % du loyer

 **Aucun impact** sur le reste à charge des futurs résidents.

UNE MARGE NON AUTOMATIQUE, ACCORDÉE SEULEMENT SI LE PROJET APPORTE :

 <p>Meilleure performance énergétique</p>	 <p>Meilleure qualité du logement</p>	 <p>Charges mieux maîtrisées</p>	 <p>Qualité de service renforcée</p>
--	--	--	---

« Avec ces évolutions, la MEL réaffirme avec détermination sa volonté de soutenir la production de logements sociaux, malgré un contexte économique tendu. Ces ajustements, pensés dans l'intérêt des habitants, permettront à la fois de sécuriser les opérations des bailleurs, de maîtriser les loyers et de favoriser des logements plus performants et plus durables. La Métropole confirme ainsi sa place parmi les territoires les plus engagés en faveur d'un habitat accessible, solidaire et responsable. »

Éric Skyronka
Président de la Métropole Européenne de Lille

De nouveaux travaux de voirie pour améliorer le cadre de vie des métropolitains et soutenir l'économie locale

■ **Pour procéder aux réparations courantes sur l'espace public, mais également poursuivre concrètement la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement de travaux de voirie, de préparer le suivant et ainsi moderniser les rues, les trottoirs, les pistes cyclables et les espaces publics des 95 communes du territoire, la Métropole Européenne de Lille renouvelle son dispositif de marchés de travaux de voirie pour la période 2027-2031. La MEL mobilise sur quatre ans jusqu'à 416 millions d'euros de travaux de voirie pour améliorer le cadre de vie des habitants à travers 32 projets ou lots identifiés sur le territoire. Aujourd'hui la Métropole autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert permettant de sélectionner les entreprises dont celles du territoire qui réaliseront ces futurs chantiers de voirie.**

Transformer les projets de voirie métropolitains en réalisations concrètes pour les habitants

La MEL et les 95 communes qui la composent, entretiennent et aménagent quotidiennement près de 3 800 kilomètres de voirie. **Pour mener à bien ces travaux, la Métropole s'appuie sur le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) voirie et espace public, adopté fin 2021 pour 2022-2026, véritable feuille de route de la MEL qui fixe les grandes priorités d'aménagement du territoire.**

Mais pour qu'un projet devienne un chantier, puis une réalisation concrète au service des habitants, il faut pouvoir mobiliser rapidement des entreprises qualifiées. La MEL a par conséquent mis en place un dispositif d'accords-cadres renouvelé aujourd'hui qui lui permet de disposer à l'avance d'entreprises sélectionnées afin de pouvoir leur passer des bons de commande et lancer ainsi les travaux dès qu'ils sont prêts, sans multiplier de lourdes et longues procédures administratives.

Jusqu'à 416 M€ de travaux mobilisables pour des rues plus agréables, plus sûrs et plus vertes

Les contrats signés début 2023 pour rénover et moderniser rues, trottoirs, ouvrages d'art et pistes cyclables arrivant à échéance en janvier 2027, **la MEL vote aujourd'hui une délibération afin de pouvoir poursuivre son action au quotidien en matière d'entretien et d'aménagement du réseau.** Les futurs contrats seront conclus pour une durée de quatre ans et représenteront un montant maximum de 416 millions d'euros hors taxes.

Il s'agit d'un plafond destiné à permettre à la MEL de couvrir ses besoins sur l'ensemble de la période. Les marchés de travaux concernés ne financeront qu'une partie des opérations prévues dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2027-2033 et seront complétés par d'autres marchés. Le montant effectivement engagé dépendra des projets retenus dans le PPI, qui sera élaboré en concertation avec les communes pour la période 2027-2033.















Les travaux rendus possibles par ce dispositif contribueront à poursuivre les ambitions de la charte de l'espace public de la MEL en matière d'espace public :

- **Plus de mobilités décarbonées : pistes cyclables ou encore espaces apaisés ;**
- **Plus de confort et d'accessibilité des rues, places et trottoirs ;**
- **Plus de végétalisation et d'aménagements résilients pour accompagner le territoire face aux conséquences du changement climatique.**

Des travaux plus rapides avec une meilleure maîtrise des coûts

Le futur dispositif reposera sur 32 lots répartis selon la nature et la taille des chantiers ainsi que les différents secteurs géographiques de la métropole.

5 typologies des chantiers concernés

 TRÈS PETIT CHANTIER (TPO) 	BUDGET ESTIMATIF  Moins de 15 000 €	EXEMPLE Réparations ponctuelles, petits travaux d'entretien. 
 PETIT CHANTIER (PO) 	BUDGET ESTIMATIF  15 000 € à 150 000 €	EXEMPLE Réfection d'un cheminement, aménagement localisé. 
 CHANTIER DE TAILLE MOYENNE (MO) 	BUDGET ESTIMATIF  150 000 € à 300 000 €	EXEMPLE Travaux de rénovation ou d'aménagement plus conséquents. 
 GRAND CHANTIER (GO) 	BUDGET ESTIMATIF  300 000 € à 500 000 €	EXEMPLE Réhabilitation d'infrastructures ou aménagements importants. 
 TRÈS GRAND CHANTIER (TGO) 	BUDGET ESTIMATIF  500 000 € à 800 000 €	EXEMPLE Opérations majeures nécessitant plusieurs entreprises et une coordination renforcée. 

Valoriser les entreprises du territoire et l'insertion sociale

Ces modalités présentent plusieurs avantages :

- **Disposer d'un vivier d'entreprises en capacité de réaliser les travaux commandés par la MEL**, qu'il s'agisse de travaux courants d'entretien ou de projets d'aménagement ambitieux ;
- **Accélérer le lancement des travaux ;**
- **Garantir une mise en concurrence efficace pour obtenir les meilleurs prix ;**
- **Permettre à un large panel d'entreprises, y compris des PME locales, d'accéder aux marchés publics.**

Lors du précédent dispositif, 11 entreprises différentes avaient ainsi été mobilisées pour réaliser les travaux sur le territoire métropolitain.

Les futurs marchés intégreront également une clause d'insertion sociale. Les entreprises retenues devront réserver une partie des heures travaillées à des personnes éloignées de l'emploi, contribuant ainsi à faire de la commande publique un levier d'inclusion et d'emploi local.

« La voirie, c'est le premier service public du quotidien : celui que l'on emprunte chaque matin, à pied, à vélo ou en voiture. Entretien et moderniser nos rues, nos trottoirs et nos espaces publics, c'est répondre à une attente concrète de nos habitants, dans nos communes. C'est l'engagement que nous portons : une voirie de qualité, plus sûre et plus apaisée, au service du cadre de vie de tous les métropolitains. Le lancement de ce nouveau marché constitue également un véritable levier de développement économique. Chaque euro engagé pour nos infrastructures est aussi un soutien à l'activité de nos entreprises et à l'emploi local. En apportant de la visibilité aux acteurs de la voirie sur plusieurs années, nous leur permettons de se projeter, d'investir et de pérenniser des emplois. »

Éric Skyronka

Président de la Métropole Européenne de Lille



Devoir de mémoire : la MEL soutient la Maison mémorielle Lili Keller-Rosenberg à Roubaix

■ **Parce que le devoir de mémoire est essentiel, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille soutient la création de la Maison mémorielle Lili Keller-Rosenberg, dédiée à la mémoire de la déportation, à Roubaix. À travers une participation exceptionnelle de 350 000 euros, la MEL contribue à la réalisation de ce projet essentiel, destiné à transmettre aux générations futures l'histoire de la Shoah ainsi que les valeurs fondamentales de respect, de tolérance et de fraternité. Cet engagement s'inscrit aux côtés de l'État, de la Région Hauts-de-France, du Département du Nord, et de la Ville de Roubaix, réunis autour d'une même ambition : faire vivre la mémoire pour éclairer l'avenir.**

La future Maison mémorielle Lili Keller-Rosenberg aura pour vocation de transmettre en particulier auprès du public scolaire, la mémoire de la déportation et de l'extermination des enfants juifs et tziganes entre 1939 et 1945. Elle contribuera également à éveiller les consciences, à promouvoir le vivre-ensemble et à renforcer les valeurs de tolérance qui fondent notre société.

Le soutien de la MEL s'inscrit dans un partenariat avec l'État et les autres collectivités engagées dans cette démarche mémorielle d'intérêt général.

En contribuant au projet de Maison mémorielle Lili Keller-Rosenberg, la MEL fait le choix de transformer la mémoire en action et de transmettre aux générations futures les clés pour comprendre, résister et construire une société plus juste, plus fraternelle et plus vigilante.

Lili Keller-Rosenberg, une personnalité engagée dans la transmission pour tous

Née à Croix en 1932, Lili Keller-Rosenberg a été déportée avec toute sa famille le 27 octobre 1943. Revenue des camps de concentration avec ses deux frères, elle consacre sa vie depuis près de cinquante ans à témoigner de l'horreur de la déportation et de l'extermination des Juifs d'Europe.

Chaque année, elle rencontre plus de 35 000 jeunes dans les Hauts-de-France, en France et en Europe pour transmettre son histoire et sensibiliser les nouvelles générations aux dangers de l'antisémitisme et du racisme.

Face à la nécessité de préserver cette mémoire alors que les derniers témoins de la Shoah disparaissent progressivement, l'association Lili Keller-Rosenberg porte un projet ambitieux : créer un lieu de mémoire, de transmission et de vigilance citoyenne au sein de l'ancienne maison familiale de Lili Keller Rosenberg.

« Avec 350 000 euros engagés pour la Maison mémorielle Lili Keller-Rosenberg, la Métropole européenne de Lille inscrit le devoir de mémoire dans les actes. Transmettre l'histoire de la Shoah à notre jeunesse, c'est lui donner les moyens de résister, demain, à toutes les formes de haine. »

Éric Skyronka
Président de la Métropole Européenne de Lille



42



La MEL au départ du marathon de Lille 2026

■ **La Métropole Européenne de Lille annonce un soutien de 100 000 € à l'organisation du Marathon de Lille 2026, porté par la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme, marquant le grand retour de cette épreuve mythique sur le territoire pour la première fois depuis 1995. Cet événement s'inscrit dans la continuité du semi-marathon de Lille, course populaire labellisée or par la Fédération française d'athlétisme (FFA), qui rassemble chaque année près de 20 000 participants.**

Rendez-vous sportif et populaire

Portée par le dynamisme de la course à pied, la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme enrichit son offre événementielle avec la création d'un marathon appelé à devenir l'un des grands rendez-vous sportifs de l'année 2026. Dans cette dynamique, le semi-marathon habituellement organisé en mars sera déplacé au 25 octobre 2026 afin de s'inscrire dans une programmation cohérente et ambitieuse.

Au-delà de l'événement sportif, **ce marathon constitue un véritable levier de rayonnement et d'attractivité pour la Métropole Européenne de Lille.** En accueillant une épreuve de cette envergure, la MEL rejoint le cercle des grandes métropoles françaises qui s'appuient sur leur marathon, à l'image de Paris, Lyon ou Toulouse, pour renforcer leur visibilité, leur attractivité touristique et leur dynamisme économique.

La première vague de mise en vente des dossards a suscité un véritable engouement. Une seconde session est prévue le 1er juillet.

Une édition 2026 avec 40 000 participants attendus

L'édition 2026 ambitionne de rassembler environ 40 000 participants sur l'ensemble des courses, dont plus de 20 000 sur l'épreuve du marathon. L'événement attirera des coureurs issus de la métropole, de la région Hauts-de-France, de toute la France et de plusieurs pays européens.

Le parcours, sans dénivelé, sera propice à la performance et à la recherche de records, avec l'invitation des meilleurs spécialistes internationaux des longues distances. Le départ et l'arrivée seront situés à Lille, tandis que le tracé traversera plusieurs communes de la MEL, offrant une visibilité élargie à l'ensemble du territoire métropolitain.

100 000 € de la MEL pour accompagner la mise en œuvre de ce projet

La Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme porte un budget prévisionnel de près de 2M€, reposant sur un modèle de financement diversifié : recettes d'inscriptions (1 M€), partenariats institutionnels (100 000 € Département du Nord et 100 000 € MEL) et apports issus du mécénat et des partenariats privés (520 000 €).

Par sa contribution de 100 000€, la MEL affirme son engagement en faveur des grands événements sportifs structurants, qui participent pleinement à l'attractivité et au rayonnement du territoire.

Au-delà du soutien financier, la MEL mobilisera ses compétences en matière de voirie, de transports et de gestion des déchets afin de garantir une organisation fluide, sécurisée et à la hauteur des standards attendus pour un événement de cette ampleur. Les communes traversées seront également associées à la réussite de l'événement, notamment pour les dispositifs d'animation et de sécurité.

« Le marathon revient enfin chez lui, et c'est une grande fierté pour notre métropole. La Métropole Européenne de Lille s'engage à hauteur de 100 000 euros pour accompagner ce retour, parce qu'un marathon, c'est bien plus qu'une course : c'est toute une métropole qui se met en mouvement, qui rayonne et qui fait vivre ses commerçants, ses habitants et cette ferveur qui nous rassemble. Le 25 octobre, nous serons au rendez-vous. »

Éric Skyronka
Président de la Métropole Européenne de Lille

Organisé par



avec



MARATHON

International

21,1 km & 10 km

LILLE

DE



DIMANCHE
25 octobre
2026



CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ lillemetropole.fr

